

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1042

présenté par  
M. Gosselin

-----

**ARTICLE 4**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 17, supprimer les mots :

« et à y effectuer des actions pour son compte ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La modification de l'espace numérique de santé doit rester personnelle étant donné le caractère sensible des données qui y sont conservées.